

PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE
ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES
Régie de l'Eau
Service Stratégie et Pilotage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260414-2026-46C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026
Publication : 20/04/2026

CERTIFIÉ CONFORME
Acte exécutoire le 20 avril 2026 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 14 avril 2026

87 élus présents (103 en exercice, 14 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE DE LA THUR : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION AU COMITÉ SYNDICAL
(2026/46C/5.3.3)**

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, et ce, conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM.

Par délibération du 12 février 2018, le Conseil d'Agglomération a décidé d'adhérer à plusieurs syndicats de bassin dont le syndicat mixte Thur Aval pour la totalité des compétences communautaires et du périmètre de m2A inclus dans le bassin versant de la Thur Aval. Le Conseil d'Agglomération a également approuvé les statuts de ce syndicat. Il a ainsi fait le choix de transférer la compétence GEMAPI à un syndicat de bassin comme le permet la loi.

En 2026, les deux syndicats mixtes exerçant pour leurs membres les compétences GEMAPI et NON-GEMAPI sur le bassin versant de la Thur à savoir le Syndicat mixte de la Thur Amont et le Syndicat mixte de la Thur Aval ont fusionné en un seul syndicat, le syndicat de la Thur.

Ce syndicat a pour objet d'assurer, à l'échelle du bassin-versant de la Thur ainsi que l'ensemble de ses affluents, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Il concourt également à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les compétences exercées par ce syndicat sont :

- Au profit de leurs membres exerçant la compétence GEMAPI (communauté de communes et d'agglomération) :
 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
 - La défense contre les inondations ;
 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

- Au profit de l'ensemble de leurs membres exerçant ces compétences (directement sur le fondement de l'article L211-7 du Code de l'Environnement pour les communes et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ou par transfert de leurs membres pour les EPCI dans les conditions définies par ce transfert) :
 - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
 - La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
 - L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
 - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
 - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il convient donc de désigner les représentants de Mulhouse Alsace Agglomération au Comité syndical du Syndicat mixte de la Thur à savoir :

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR	6 titulaires	Nicolas BENOIN Dominique HABIG Pierre SALZE Christophe TORANELLI Jean-Philippe VONESCH Hubert ZUMBIHL
	6 suppléants	Francis DUSSOURD Jean-Paul JULIEN Louis KLEINHOFFER Sophie MAYEUR Loïc RICHARD Raphaële SCHOBER

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte de la fusion des syndicats mixtes de la Thur Aval et de la Thur Amont,
- approuve les désignations proposées.

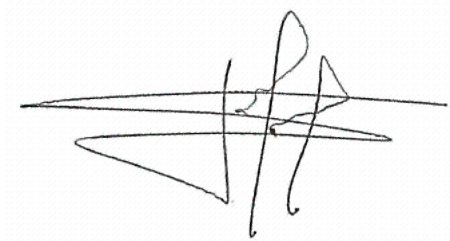
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN